

**ARRETE N°09/094 Permanent**

**MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

***Le Maire de CHAZAY D'AZERGUES,***

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 126 -1, R. 126 -1, R. 126-3, R. 123-14 et R. 123-22,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS), révision n°1 du P.O.S. approuvée le 09/12/1994, révision simplifiée n° 1 approuvée le 04/12/2008,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-3355 du 02/07/2009 portant classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes sur le territoire de la Commune de Chazay d'Azergues,
- Vu le plan et les pièces écrites ci-annexées,

**ARRETE**

**ART. 1** : Le P.O.S. de la Commune de Chazay d'Azergues est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'arrêté préfectoral n° 2009-3355 du 02/07/2009 et ses deux annexes, tableau et document graphique relatifs au classement sonore des voies remplacent la carte de juillet 2007 précédemment annexée.

**ART. 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Sous Préfecture.

**ART. 3** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

**ART. 4** : Copie du présent arrêté, accompagné de l'annexe, sera adressé à :  
Monsieur le Sous Préfet de Villefranche-sur-Saône  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Rhône.

Fait à CHAZAY D'AZERGUES, le 17 septembre 2009.

Le Maire,

**A. MARTINET**